



Plan partiel d'affectation "Les Quatre Vingts"

Plan des secteurs
1 : 2000

Approuvé par la Municipalité le
Le Syndic Le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 16 septembre au 15 octobre 2003
Soumis à l'enquête publique complémentaire du 21 janvier au 21 février 2005

Le Syndic Le Secrétaire

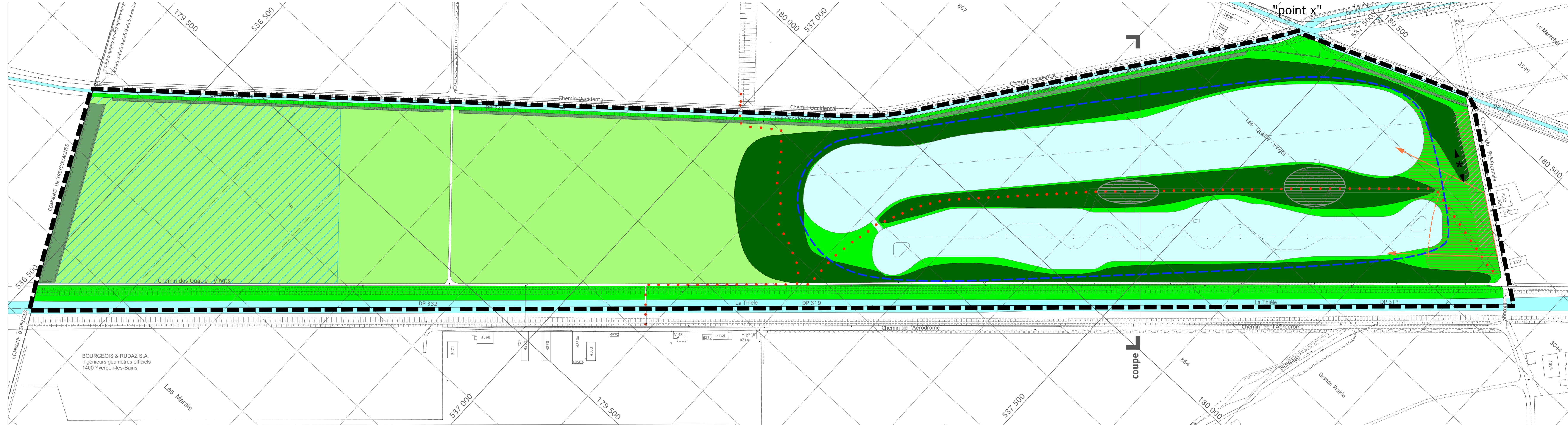
Adopté par le Conseil communal le
Le Président Le Secrétaire

Approuvé préalablement par le département compétent le
Le Chef du Département

Mis en vigueur le

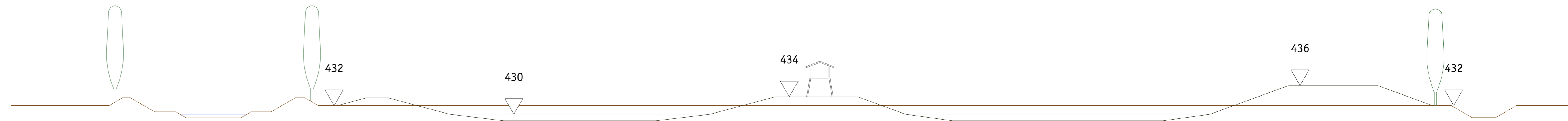


Bureau d'aménagement du territoire Urech, Lausanne



Légende

- Périmètre du PPA
- Dégagements
- Secteur des bassins
- Illustration des bassins
- Secteurs des remblais
- Forme et dimension de la butte selon art 10.4
- Secteur de tête
- Emplacement des bâtiments
- Emplacement des stationnements
- Vues à préserver
- Cheminements pédestres
- Secteur agricole
- Sous-secteur agricole inondable
- Aire forestière et constatation de nature forestière



Coupe 1 : 1 000
(niveaux indicatifs)